

Charte auteurs

Collection « Documents techniques FNDAE »

Instructions aux auteurs

Sommaire du document

- I. Objet
- II. Organisation
- III. Étape 1 – Rapport d'étude
 - 3.1 Format
 - 3.2 Couverture
 - 3.3 Premières pages
 - 3.4 Dernières pages
 - 3.5 Fiche de synthèse du document technique
- IV. Structure des textes
- V. Illustrations et dessins
- VI. Les photographies
- VII. Les contraintes légales
 - 7.1 Éléments graphiques
 - 7.2 Citations
- VIII. Étape 2 – Édition du document technique
- IX. Annexes
 - 9.1 Modèle de fiche récapitulative pour le rapport et le site Web
 - 9.2 Modèle de sommaire
 - 9.3 Modèle de contrat de cession de droits d'auteur

I. Objet

L'objet de cette note est de définir les modalités de l'édition et de la diffusion des documents techniques FNDAE en rappelant les rôles respectifs de chacun :

- commanditaire
- coordinateur, auteur
- comité de lecture
- éditeur, diffuseur

Le commanditaire est le ministère de l'Agriculture et de la Pêche : dans le cadre de ses missions il commande des travaux d'étude à un (des) organisme(s) ou une (des) société(s). Les résultats sont publiés sous la forme de rapports qui ensuite sont édités sous la forme d'ouvrages papier reliés dans le cadre d'une collection « La documentation technique du FNDAE ». Pour faciliter et élargir la diffusion de la documentation technique FNDAE le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a décidé de la rendre gratuitement accessible sur un site Web tout en maintenant la qualité éditoriale.

Le (s) coordinateurs, l' (les) auteur (s) choisis par le commanditaire publieront leurs résultats sous la forme d'un rapport présenté selon les modalités définies à l'étape 1.

Un comité de lecture validera systématiquement le contenu avant publication. La validation scientifique et technique préalable du manuscrit sera organisée par l'animateur scientifique du projet d'étude.

Le commanditaire a désigné dans la convention cadre n°XXXXX le Cemagref comme éditeur et diffuseur de « La documentation technique du FNDAE » sous forme électronique et sur support papier. Le rapport d'étude est soumis à un processus éditorial pour adapter texte et illustrations aux besoins d'information des lecteurs. L'étape 2 précise quels sont les éléments matériels à fournir pour la réalisation de ce travail éditorial.

II. Organisation

Cette note a pour objectif d'informer les auteurs des modalités à suivre pour l'édition de leur rapport d'étude FNDAE.

Tous ces rapports d'étude FNDAE, synthèse d'une étude commandée par le MAP à un tiers (Cemagref ou autre organisme) feront l'objet d'une validation scientifique par un comité de lecture *ad hoc* .

Ensuite, ils seront repris par le service de l'IST (Information scientifique et technique) du Cemagref à Antony. pour l'édition du document technique FNDAE aussi bien sur support papier que sur support électronique et feront l'objet du traitement éditorial précisé dans la convention cadre avec le MAP.

Le coordinateur ou l'auteur principal doit suivre **les recommandations techniques** proposées au & 3 et veiller à l'homogénéité de présentation des documents, à la cohérence des éléments proposés ainsi qu'à leur adéquation avec les objectifs de l'ouvrage liés à la demande du commanditaire.

Par ailleurs, la diffusion de ces documents suppose que toutes les dispositions voulues aient été prises au regard du code de la Propriété intellectuelle (indication précise de la source d'où est extrait l'élément graphique ou éventuellement joindre la demande d'autorisation écrite autorisant le Cemagref à reproduire ces éléments sur différents supports).

Ensuite, le coordinateur ou l'auteur principal remet l'ensemble des éléments au service de l'IST du Cemagref lors d'une réunion organisée avec le responsable d'édition. Au terme de cette réception, le responsable d'édition procédera aux ultimes vérifications et organisera la mise en page, le traitement des illustrations ainsi que toutes les opérations nécessaires pour parvenir au produit fini.

Sur le plan organisationnel, l'éditeur désigne un responsable d'édition qui sera l'interlocuteur de l'auteur pour l'édition et la diffusion du document.

III. Étape 1 : rapport d'étude

3.1 Format

Le format définitif de chaque document est 21 x 29,7 cm. Les textes sont générés de préférence sous WORD pour Windows. Ils sont transmis au format Word (.doc ou .rtf.) à raison d'un fichier par chapitre.

3.2 Couverture

- Première de couverture :
 - éléments incontournables : en haut à gauche mention du commanditaire et en haut à droite « Document technique FNDAE n° X »
 - titre le plus court possible : l'éditeur se réserve le droit de le raccourcir en accord avec l'auteur
 - sous-titre éventuel
- Coordinateur, nom, prénom des auteurs
- en bas de la page de couverture figureront le FNDAE à gauche, l'organisme auteur à droite et ou les partenaires avec leurs coordonnées précises.

3.3 Premières pages

modèle de page 1, cf. annexes 9.1

pages 3 et 4 = sommaire → exemple de sommaire, cf. annexes 9.2

page 5 ou/et 6 = introduction

page 7 = chapitre 1, etc.

3.4 Dernières pages

- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes

3.5 Fiche (s) de synthèse du document technique (insérées en début ou en fin de document)

IV. Structure des textes

Utiliser toujours le même type de présentation (police, format, marges, nombres de lignes par page...) pour l'ensemble des textes.

Les titres sont hiérarchisés de façon claire en titre, sous-titre, intertitre 1, intertitre 2, etc. La méthode la plus simple pour le rédacteur consiste à utiliser la numérotation normalisée (ISO 5966) devant les différents niveaux de titres, par exemple :

1 titre

- 1.1 sous-titre
 - 1.1.1 intertitre niveau 1
 - 1.1.2 intertitre niveau 1
 - 1.1.2.1 intertitre niveau 2
 - 1.1.2.2 intertitre niveau 2
 - 1.1.2.2.1 intertitre niveau 3
 - 1.1.2.2.2 intertitre niveau 3
- 1.2 sous-titre
 - 1.2.1 intertitre niveau 1
 - 1.2.2 intertitre niveau 1

NB : les titres seront toujours en minuscules, dans des corps différents mais jamais en majuscules

V. Illustrations et dessins

Les illustrations sont appelées dans le texte (fig. 1, 2, 3 ...) dans la logique de lecture et sont toujours légendées.

Exemples de présentation :

Figure 1 – Schéma simplifié du traitement (*source XXXX*)

Figure 2 – Schéma de la filière lits d'infiltration-percolation sur sable

Figure 6 – Tableau des performances

Le qualificatif "source" est à utiliser lorsque la figure reprend un document d'un auteur ou d'une revue. Par ailleurs, il est important de bien préciser à qui nous devons adresser la demande d'autorisation de reproduction.

VI. Les photographies (négatifs, diapositives, tirages papier)

Les photographies doivent être de bonne qualité : la reproduction peut au mieux conserver la qualité originale d'une image, elle ne peut en aucun cas l'améliorer. Si certaines images doivent être recadrées (représentation partielle de l'image), indiquer les coordonnées de recadrage final sur une photocopie ou sur une fiche d'accompagnement.

Attention : outre les problèmes de droits éventuels, l'éditeur n'intégrera pas les « photographies » issues des prospectus, revues et livres imprimés ainsi que des imprimantes ordinaires car elles ne sont pas techniquement réutilisables pour conserver une bonne qualité de reproduction à l'impression.

VII. Les contraintes légales

7. 1 Eléments graphiques

Tout élément graphique (photographie, dessin,...) doit être accompagné de l'**indication de sa source** et éventuellement de l'**autorisation** écrite de reproduction.

Le service de l'IST peut se charger des demandes d'autorisation sous réserve de lui indiquer les références et les coordonnées du détenteur. Toute illustration d'origine inconnue ou faisant l'objet de droits onéreux, sera exclue.

Attention, il ne suffit pas de détenir le livre ou le CD pour être titulaire des droits d'utilisation et de reproduction !

7. 2 Citations

Sous réserve que le manuscrit n'en contienne que quelques-unes, la reproduction à titre de **citation de quelques lignes** de textes (50 mots maxi environ) provenant d'une revue ou d'un ouvrage, est en général autorisée par les éditeurs, sous réserve de citer la source et la date de parution.

Les *textes cités* sont identifiés comme des citations lors de la mise en page par les procédés typographiques classiques (guillemets ou italique). Ce sont les seuls éléments que le rédacteur pourra distinguer du corps du texte par une marque typographique pour éviter toute erreur du secrétariat d'édition.

Dans tous les cas, une note en bas de page doit indiquer la source du texte ou de l'illustration citée, si cette mention n'apparaît pas dans le texte courant.

VIII. Étape 2. Édition du document technique : éléments matériels à fournir par le coordinateur ou l'auteur principal

L'éditeur reprend le rapport pour réaliser le travail éditorial indispensable à l'édition des documents techniques aussi bien sous forme électronique que sur support papier.

Le coordinateur fournira des supports papier, des images photographiques, des illustrations et des fichiers informatiques.

- **les supports papier** comportent :
le rapport d'étude ou une sortie imprimante de **l'ensemble du texte**,
les originaux, sorties d'imprimante et première maquette de **toutes les figures** existantes (dessins, figures, plans...);
- **les diapositives** (originales ou duplicata) et **les photographies** (tirages noir et blanc ou couleurs), sont toutes repérées par leur n° d'appel dans le texte.
- pour la couverture, prévoir une photo de bonne qualité (diapo ou support papier), avec sa légende, l'auteur et la date.
- **les fichiers informatiques** comportent tous les textes sous une forme strictement identique aux textes de la version papier.
- Tous ces éléments serviront au développement du site Web et à la mise en forme éditoriale des documents techniques FNDAE

NB : la numérisation des illustrations et leur traitement sont assurés par l'éditeur.

IX. Annexes

9.1 – Modèle de page 1 : Modèle de fiche récapitulative pour le rapport et le site Web

Organisme émetteur
Adresse et coordonnées

Commanditaire
Adresse

Téléphone :
e-mél :
Télécopie :

Titre : concis et original

Sous-titre éventuel

Title :

Auteur (s) : ordre identique à celui de la couverture

Caractéristiques techniques du document technique FNDAE n° :

N° de version	Date	Auteurs	Validé par (nom et organisme)

Mise à jour du document :

N° de version	Date	Modifications apportées

Résumé :

Abstract :

Mots clés : → ils indiquent les principaux thèmes traités
Key words :

Références : convention ou contrat

9.2 – Exemple de sommaire

Sommaire

1. Généralités sur les lipides.....	
1.1. Définitions	
1.1.1. Les lipides.....	
1.1.2. Les acides gras.....	
1.2. Principales caractéristiques physico-chimiques des lipides.....	
1.3. Gisement graisseux en France et ses nuisances.....	
1.3.1. Définition du gisement graisseux.....	
1.3.2. Quantités	
1.4. Nuisances engendrées par les graisses	
2. Caractérisation des graisses sur stations d'épuration. Recommandations sur l'échantillonnage et l'analyse	
2.1. Dégraisseur.....	
2.2. Recommandations concernant la caractérisation du déchet graisseux	
2.2.1. L'échantillonnage et le stockage.....	
2.2.2. Les aspects analytiques	
3. Le traitement des graisses.....	
3.1. Recensement des principales techniques de traitement des graisses	
3.1.1. Stockage.....	
3.1.2. Recyclage.....	
3.1.3. Concentration (pré-traitement).....	
3.1.4. Dégradation ou élimination.....	
3.2. Le traitement biologique aérobie des graisses	
3.2.1. Principe	
3.2.2. Mise en œuvre du traitement biologique des graisses.....	
3.2.3. Principales bases de dimensionnement et limites du système.....	
3.2.4. Principaux procédés existants	
3.2.5. Principales installations fonctionnant en 1998.....	
3.2.6. Performances annoncées	
4. Résultats.....	
4.1. Rappels	
4.1.1. Composition des effluents domestiques d'entrée station d'épuration.....	
4.1.2. Efficacité des dégraisseurs.....	
4.2. Caractérisation du déchet graisseux.....	
4.3. Caractérisation de la biomasse présente dans ces reacteurs	
4.4. Performances obtenues	

- 4.5. **Autres résultats**.....
- 4.5.1. Décantabilité de la boue.....
- 4.5.2. Production de boue.....
- 4.5.3. Besoins en oxygène.....

5. *Recommandations techniques*.....

5.1. Dimensionnement des installations.....

- 5.1.1. Evaluation de la charge à traiter et du volume collecté.....
- 5.1.2. Choix de la charge massique.....
- 5.1.3. Dimensionnement des aérateurs.....
- 5.1.4. Nutriments.....

5.2. Equipements spécifiques.....

- 5.2.1. Dilution du déchet grassex.....
- 5.2.2. Dégriilleur.....
- 5.2.3. Fosse de stockage.....
- 5.2.4. Réacteur biologique.....

5.3. Exploitation de ces réacteurs.....

- 5.3.1. Moussage.....
- 5.3.2. Dilution.....
- 5.3.3. Nutriments.....
- 5.3.4. Suivi et analyses.....

6. *Conclusion*.....

7. *Liste bibliographique*.....

8. *Liste des annexes*.....

9.3 Modèle de contrat

Contrat de cession de droits d'auteur

Entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par délégation l'éditeur de « la documentation technique FNDAE » *i.e* le Cemagref (Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts), Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex - France, représenté par son Directeur général,

désigné ci-après l'éditeur, et XXXXXXXX

Nom :Prénom :

Fonction :

Organisme ou entreprise :

Adresse :

Pays :

ci-après désigné l'AUTEUR

Après avoir exposé ce qui suit :

L'éditeur souhaite publier dans le numéro XX de l'année 200X de « la documentation technique FNDAE », une contribution présentée par l'auteur et intitulée « XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX ». Concernant le manuscrit présenté par l'AUTEUR,

Il a été convenu :

Article 1 - Par la présente, l'AUTEUR du manuscrit susmentionné accepte, en son nom, de céder gratuitement à l'éditeur les droits de reproduction, de représentation et d'exploitation de ce texte sous la forme du manuscrit remis : résumé français et anglais, textes, figures, dessins, schémas, tableaux, fichiers informatiques ou tout autre document inclus, sous réserve de l'article 2 ci-après.

Cette cession comporte les droits suivants :

- publication et diffusion du manuscrit susmentionné ainsi que les rééditions ;
- copie et de reproduction partielle ou totale du manuscrit susmentionné sur tous supports actuels ou futurs (imprimé, numérique...);
- représentation et exploitation du manuscrit susmentionné par tous procédés actuels ou futurs, notamment dans des programmes informatiques utilisés localement ou en réseaux (Internet, Web, Intranet...), et ce, quel que soit le nombre de sites ;
- réalisation d'enregistrements ou d'extractions informatiques partiels ou complets du manuscrit susmentionné ;
- référencement de ce manuscrit susmentionné dans les bases de données documentaires françaises et étrangères.

Cette cession s'entend pour tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

Article 2 - Outre le droit moral de l'auteur et des co-auteurs, inaliénable et imprescriptible, l'auteur réserve ses droits pour réutiliser la matière de son œuvre, sous une forme différente, pourvu que cette exploitation ne soit pas de nature à faire concurrence à l'exploitation du document technique FNDAE.

Article 3 - L'auteur déclare en outre que son manuscrit et les illustrations qu'il contient sont originaux, ou bien qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les droits des tiers éventuels. De ce fait, l'éditeur a la garantie de la jouissance du droit d'édition contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Article 4 - L'auteur recevra trois exemplaires de l'ouvrage.

Fait en deux exemplaires à, le

Le Cemagref

L'auteur

Pour le directeur général,
le directeur délégué aux systèmes d'information
et à la communication

N. de Menthière